

Dynamique-Dissuasive-Consensuelle : quelques réflexions sur la valeur et l'évolution de la politique de sécurité de la Suisse

Autor(en): **Däniker, Gustav**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **129 (1984)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dynamique – Dissuasive – Consensuelle

Quelques réflexions sur la valeur et l'évolution de la politique de sécurité de la Suisse

par le divisionnaire Gustav Däniker

La Suisse possède depuis une dizaine d'années une stratégie officielle codifiée dans le *Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité (conception de la défense générale)* du 27 juin 1973. Après une décennie, il est certes intéressant d'en contrôler la valeur, mais il est surtout important d'examiner si cette doctrine est encore conforme aux besoins futurs. Est-elle apte à permettre la défense de notre petit Etat neutre à la fin du XX^e siècle? Peut-elle être reconduite, tout en tenant compte de nouvelles exigences? Jouit-elle toujours du large consensus souhaitable sur le plan politique et social?

Le culte de la paix, une illusion dangereuse

Les politiques de sécurité pratiquées au-delà de nos frontières n'offrent que peu d'exemples dignes d'être suivis. Sous le choc d'une nouvelle prise de conscience du danger atomique, une grande partie de l'opinion publique occidentale proteste, sans convaincre, contre les stratégies actuelles; il n'en résulte toutefois que déception et embarras tant il est vrai que les émotions, fussent-elles en faveur d'une grande cause, s'émeussent rapidement. Après un automne «chaud», on reviendra sans aucun doute au prin-

cipe de la sécurité par l'équilibre; on verra que la plupart des peuples occidentaux ne se laissent pas aveugler par l'utopie de la fin du monde au point d'en oublier les dangers concrets de l'expansionnisme totalitaire.

Que restera-t-il de l'idéalisme des masses mobilisées?

La victoire de la toute-puissante «psychologie» qui, une fois de plus, a su exploiter l'enthousiasme? Le cynisme de certains managers du pouvoir qui se sont empressés de célébrer le culte de la paix afin d'avoir les mains plus libres ultérieurement? En tout état de cause, il est certain que, pour être trop unilatéral, le mouvement pour la paix est suspect aux yeux de l'Occident; même ses aspects positifs risquent d'être méconnus: refus d'une stratégie de représailles pure, critique des formules compliquées dont les risques paraissent plus grands que l'effet protecteur, conviction qu'il est nécessaire de fixer une limite supérieure contrôlable de l'armement.

Ce n'est guère à la faveur d'élan émotifs, aussi sympathiques qu'ils soient par ailleurs, que de telles suggestions à caractère positif pourront être transmues en garanties de paix. Non, il est nécessaire à cet effet de faire la synthèse de tous les éléments en cause, d'apprécier tous les potentiels

militaires, et pas l'armement nucléaire seulement, d'inventorier toutes les mesures qu'il est possible de prendre, et notamment de tenir compte des principes stratégiques de l'ère atomique. La politique de sécurité du petit Etat doit, à l'avenir, s'inspirer elle aussi de critères de ce genre, si elle prétend être crédible.

Que vaut notre pragmatisme?

La Suisse officielle se tient à l'écart des discussions de principe. Son souci est avant tout de combler certaines lacunes dans le système de sa défense et de moderniser l'instrument de son indépendance en lui conservant une souplesse suffisante pour s'adapter à l'évolution de la menace militaire. Elle a des problèmes d'instruction, d'armement, d'équipement et de commandement. Elle doit faire un effort continu pour éviter de céder à la facilité et s'éloigner progressivement des exigences que poserait une guerre moderne. Les limites financières auxquelles elle est tenue constituent un obstacle non négligeable à cet égard.

Les problèmes de ce genre, aussi ardues soient-ils, peuvent être empoignés de la manière pragmatique qui convient aux Suisses. Leur solution ne sera cependant valable qu'à la condition de s'insérer dans l'ordre stratégique qui groupe l'ensemble des mesures d'autodéfense. Dans ce domaine, on ne saurait s'inspirer de considérations pratiques seulement, alors que le consensus en faveur de la politique de sécurité menace de s'effriter.

Les exigences extrêmes de minorités infimes, telle la suppression de l'armée par exemple, ont un caractère moins alarmant que le rejet systématique de tout ce qui rappelle la menace, la guerre et la misère. La méfiance à l'égard de toutes les mesures d'autodéfense, colportée avec succès par des groupuscules à l'étranger, prend également pied chez nous. Elle jette le discrédit sur notre stratégie de légitime défense.

Ces idées font écho à celles qui voudraient que la «liberté», sous-entendu le bien-être et la permissivité, ne soit pas entravée par des obligations à l'égard de la communauté. Ceux qui vivent dans la crainte de la guerre sont généralement ceux qui sont convaincus de la vanité de toute mesure de protection. A leurs yeux, la préparation de l'autodéfense est vaine et injustifiée. A ceux-ci s'ajoutent encore les sympathisants du Mouvement pour la paix, qui ne savent pas distinguer entre le but, louable en soi, et la conséquence des mesures qu'ils préconisent.

A l'heure actuelle, le peuple suisse dans sa grande majorité est encore d'avis qu'il faut rechercher le maximum de sécurité contre tous les genres de menaces; il s'acquitte volontiers des devoirs que cette option implique. Toutefois, les tendances décrites méritent quelque attention. La complexité croissante des problèmes de sécurité, l'incertitude permanente dans laquelle nous nous trouvons expliquent certes le doute; notre politique de sécurité

doit tenir compte de cette réalité et s'astreindre à répondre aux questions délicates. C'est le seul moyen qui lui permettra, à la longue, de compter sur un large appui dans la population.

Une certaine souplesse a été prévue dès le départ

La politique de sécurité appliquée actuellement est un système évolutif qui peut être adapté sans en modifier les structures de base. Dans son introduction déjà, elle décrit la dualité entre l'amour de la paix et la volonté de défense. Jamais, y est-il dit, le désir de compréhension mutuel n'aura été aussi grand que de nos jours; mais jamais non plus on n'aura été prêt comme aujourd'hui à recourir aux dernières extrémités de la violence. Dès lors, dit encore le rapport, un petit Etat comme le notre doit tenir compte de ces deux réalités.

La politique de sécurité 73 énumère ensuite les principales menaces: la guerre faisant usage de moyens de destruction de masse, la guerre conventionnelle et la guerre indirecte. Bien qu'il existe encore de nombreuses formes intermédiaires, cette subdivision est suffisante aujourd'hui pour définir les principaux dangers; elle est confirmée de manière dramatique par l'accumulation de moyens de destruction nucléaires et conventionnels en Europe et par un combat psychologique enragé, dégénéralant souvent en actes de terrorisme que n'arrête aucune frontière. Comprise dans la propagande et l'espionnage, touchée

par les attentats à la bombe et les prises d'otages, la Suisse est située dès maintenant en plein théâtre d'opérations.

En regard des menaces mentionnées, la politique de sécurité 1973 place nos objectifs en matière de politique de l'Etat: la garantie de l'indépendance, la protection de la population et la sauvegarde du territoire, qui sont toujours d'actualité. Elle établit des modèles de comportement et, en vue d'un engagement efficace et d'une coordination optimale, elle attribue des missions stratégiques aux divers éléments de la défense qui sont: la politique extérieure, l'armée, la défense civile, la défense économique, l'information et la protection de l'Etat.

Le but recherché est d'être en mesure de défendre notre indépendance aussi longtemps que possible. La souplesse nécessaire à cet effet est réalisée par des instruments spécifiques tels que, en premier lieu, l'échelle des «cas stratégiques» qui permet au Conseil fédéral de définir notre situation face à l'escalade de la menace. Que nous vivions en paix (cas normal), qu'il y ait des troubles politiques et économiques graves (cas de crise), que nous ayons à nous garder de conflits ouverts (cas de protection de la neutralité), ou encore que nous soyons attaqués directement (cas de défense), que nous subissions de graves dommages (cas de catastrophe), voire même que des troupes étrangères aient pénétré chez nous (cas d'occupation): dans

chaque éventualité, une partie de notre «inventorium» stratégique pourra être appliquée en priorité.

En utilisant toute la gamme des possibilités, allant d'un degré de préparation adapté à la gravité de la situation, à l'effort commun global, on évite, même à l'époque des temps de préalerte raccourcis, une mobilisation permanente, peu souhaitable et difficile à réaliser. Il est vrai que des tâches de commandement complexes se posent; elles ne peuvent être résolues qu'à condition de voir tous ceux qui portent une responsabilité dans ce système prêts à se considérer comme les membres intégrés d'un tout.

Le second instrument tient compte non seulement des paliers de la menace, mais aussi de l'évolution à long terme. Il est fondé sur l'espoir, la prudence et la conviction qu'il sera un jour possible de résoudre des conflits entre Etats sans avoir recours à la violence. Nous devons nous garder d'interpréter trop étroitement notre idée stratégique principale, la dissuasion, en ne l'appliquant qu'à l'éventualité d'une attaque contre la Suisse. La «paix dans l'indépendance» doit être recherchée de deux manières: l'une statique, en décourageant un adversaire éventuel grâce à notre détermination à nous battre et aux moyens mis en œuvre pour assurer la survie de notre population, l'autre dynamique, en contribuant à la sauvegarde de la paix et à la maîtrise des crises internationales.

Comme on le voit, le champ d'appli-

cation de notre politique de sécurité peut être adapté en fonction de la situation. De brusques volte-face ne semblent cependant pas opportunes, en raison de l'importance des investissements consentis en faveur de la composante statique de cette politique et du temps qu'il faut à sa réalisation. A l'heure actuelle, malgré des perspectives incertaines, il serait certainement indiqué de développer également la composante dynamique et de trouver des possibilités d'action, au-delà des bons offices, de l'aide gouvernementale au développement et de l'engagement du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe.

Notre politique de sécurité comprend, depuis dix ans déjà, les mesures les plus diverses en faveur de la sauvegarde de la paix. C'est là une preuve de vitalité, même si les partisans du Mouvement pour la paix n'en tiennent aucun compte.

Le pouvoir politique reste prioritaire

Outre une souplesse délibérée, c'est le fondement juridique et social, notamment les rapports entre la politique et la stratégie, qui constituera le critère déterminant l'adhésion à notre politique de sécurité. En 1973 déjà, on a su faire la distinction, pas toujours facile, entre le principe politique de défense et l'acte précis qui s'oppose au danger provenant d'intentions belliqueuses, de guerre ou de situations analogues entre Etats tiers.

C'est ainsi que le tarissement d'importations vitales, problème d'écono-

mie de guerre, fait partie de la palette stratégique, alors que les problèmes de doctrine politique, ou ceux qui exigeraient une restriction de la liberté du commerce, en sont exclus. De même, les problèmes écologiques de survie, aussi importants soient-ils, n'appartiennent pas au domaine stratégique, mais constituent une catégorie à part dont la portée est, il est vrai, pratiquement illimitée.

Il est possible, de cette manière, d'éviter de surcharger les plans stratégiques d'une foule de données qui rendraient plus difficile, dans notre démocratie, le consensus en matière de politique de sécurité. Chez nous, la politique n'est pas un instrument de la défense, elle est une condition préalable à celle-ci. C'est la volonté de la majorité qui en définit les objectifs et les moyens. Cette majorité est le résultat du jeu de toutes les opinions de notre société pluraliste, elle tient compte notamment des justes revendications des minorités. Si le principe de la défense était rejeté un jour par la majorité, la politique de sécurité deviendrait sans objet.

Il est vrai qu'une fusion plus étroite de la politique et de la stratégie est prévue pour faire face aux situations extraordinaires correspondant à chacun des cas stratégiques, exception faite du cas normal. Dans l'ensemble de ces cas, le contrôle politique est toutefois prioritaire. Même dans le cas de défense où, conformément à l'OM, le commandant en chef dispose librement de tous les moyens de combat

aux fins d'assurer la survie de la nation, le Conseil fédéral ne se retire nullement. Il continue à faire valoir les options politiques et à prendre des décisions stratégiques.

Cette structure hiérarchique bien établie correspond à la manière suisse. Qui rejette la défense ou préconise un changement du système doit agir sur le plan politique. L'armée, instrument de défense, n'a pas de fin en soi et ne peut être utilisée à des fins révolutionnaires.

Se protéger contre toutes les menaces?

«La Suisse a la prétention de vouloir réaliser ce que même l'OTAN considère comme impossible.»

C'est en ces termes que de nombreux adversaires d'une défense nationale forte fustigent les efforts que nous entreprenons. Il faut pourtant être conscient que, s'il est vrai qu'aucune protection n'est absolue, l'avènement d'une apocalypse telle qu'elle est souvent évoquée n'est pas probable non plus. Certes, la destruction de l'humanité est techniquement possible; il est possible aussi de détruire à distance un petit Etat neutre. Personne n'est toutefois assez fou pour envisager de sang-froid une telle extrémité, sachant qu'il figurerait lui-même parmi les victimes. Par contre, les conflits limités dans le temps et dans l'espace sont toujours très nombreux. Même pour l'Europe, l'alternative n'est pas la destruction totale ou la paix. Il vaut donc la peine de prendre des mesures contre des formes de guerre intermédiaires et contre d'éven-

tuelles modifications de l'équilibre géostratégique. Celles-ci ne peuvent être improvisées en dernière minute, si l'on veut qu'elles aient pour effet de dissuader un adversaire éventuel. Elle s'étendent de la notion traditionnelle de neutralité, en passant par une armée forte, à la conception moderne de la protection civile. Il est évident que personne ne saurait dire dans quelle proportion l'effort consenti augmente les chances d'échapper une nouvelle fois à des troubles bellicistes, mais il est tout aussi évident qu'il vaut la peine d'augmenter la probabilité de survie en cas de guerre.

On ne saurait qualifier d'égoïsme cet espoir d'être à nouveau épargnés dans l'éventualité d'un conflit auquel nous ne contribuerions pas nous-mêmes. Nous créons nos moyens de prévention et de défense à la sueur de notre front et, ce faisant, nous empêchons que ne bée au cœur de l'Europe le vide qui attire la tempête. Dès lors, nous contribuons autant à la sécurité de tous nos voisins que ce serait le cas dans les limites d'un pacte de solidarité.

Evolution future

Cette politique de sécurité qui veut à la fois la force et la paix est-elle compatible avec une époque qui néglige souvent les considérations d'ordre stratégique, mais qui est d'autant plus vulnérable aux illusions et à la panique? Si l'on déteste la guerre, peut-on sérieusement s'y préparer? Le citoyen auquel on a inculqué la

prépondérance de ses droits sera-t-il prêt, le cas échéant, à se sacrifier pour la communauté?

Il est difficile de répondre à toutes ces questions. Le flot des informations en matière de politique de sécurité est devenu incontrôlable, il en résulte de nombreuses oppositions aux spécialistes «qui se fondent sur des chiffres, mais qui ne font rien pour rendre la paix plus probable». L'objectivité pure n'est souvent pas apte à convaincre en raison de la propagande psychologique qui s'étend à la Suisse également et qui est le corollaire de l'équilibre des arsenaux d'armement.

Dans ce dernier domaine, un peuple qui n'accorde qu'un droit d'information limité à l'Etat fait preuve à la fois de force et de faiblesse. La liberté d'opinion, qui fait partie des valeurs à défendre, y trouve son compte; il est par contre pratiquement impossible de s'opposer à une désinformation corrosive. Par conséquent, il est indispensable que chacun fasse preuve d'esprit critique à l'égard de tout. C'est par la «démocratisation» de la stratégie, par la prise de conscience aiguë de chacun et par l'extension du système de milice aux principes abstraits de la politique de sécurité que l'on parviendra à conjurer le danger. Il s'agit là d'une tâche délicate, à laquelle les chefs et les media devront contribuer en premier lieu.

Le but de ces propos n'est nullement de s'opposer à de nouvelles idées en matière de politique de sécurité; bien au contraire. C'est justement dans le

cas le plus probable où, d'une part, une troisième guerre mondiale n'éclate pas et où, d'autre part, la paix ne parvient pas non plus à s'établir et où la politique de puissance avec son risque permanent d'escalade continue à déterminer le milieu international que l'extension de notre contribution à la garantie de paix et à la maîtrise des conflits devient indispensable. Il pourrait s'agir, par exemple, de notre participation à la mise au point et à l'application de nouvelles mesures de contrôle de l'armement, propres à susciter la confiance de part et d'autre. Il pourrait être judicieux aussi de mettre à disposition de l'ONU des casques bleus suisses qui seraient à même d'isoler des foyers de crise. Une politique de sécurité plus dynamique demanderait en tout cas un engagement plus décidé dans le monde et le refus du mythe de l'aspect passif de la défense qui fut un temps l'apanage de notre armée.

La composante statique de notre politique de sécurité garderait toute sa valeur, alors que la composante dynamique pourrait en décupler la crédibilité! Ce serait aussi une façon de communiquer, voire de communier aux soucis des autres et de sortir de notre isolement. Nous devons mieux faire connaître notre point de vue à notre entourage. Nous devons montrer que nous sommes prêts à participer, même s'il nous en coûte; c'est la condition nécessaire pour être écouté et être entendu dans le contexte international. Il s'agit notamment de

démontrer le caractère solidaire de notre neutralité armée et de dire et redire qu'elle n'est pas une tour d'ivoire permettant, en sous-main, de faire des affaires de tous côtés; qu'elle n'est pas non plus le camouflage d'une alliance militaire secrète ni une absence d'opinion prête à faire fi, selon l'opportunité, des valeurs fondamentales de notre civilisation. Si nous sommes attentifs à l'écho suscité et que nous nous efforcions de corriger les interprétations erronées, cette volonté de communication aura un résultat positif. Il est vrai qu'elle exige des preuves pour être crédible et que son application demande une grande habileté; mais, en contrepartie, elle forgera la confiance et le respect dont résulteront à la fois la compréhension et la dissuasion.

Il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure il est possible d'utiliser nos relations publiques et privées à l'étranger et de mieux mettre à profit la complexité du système international, en vue d'étendre notre liberté de manœuvre en dépit du réseau dense des interdépendances. Peut-être que, là aussi, l'extension du système de milice serait heureuse.

Le consensus reste essentiel

Dans la politique de sécurité actuelle, les grandes lignes de l'évolution esquissée existent déjà à l'état embryonnaire. Dès lors, une refonte de cette politique n'est pas nécessaire. Il ne sera possible de développer notre stratégie qu'à la condition de sauve-

garder notre unité nationale et de maintenir un certain consensus. Les rapports entre la politique intérieure et la stratégie exigent une attention toute particulière; il serait fatal qu'ils comportent des frottements au moment où une harmonie totale est indispensable.

La discussion peut contribuer à cette harmonie, elle doit toucher le plus grand nombre possible de personnes et s'étendre aux milieux les plus divers. Les débats porteront sur l'importance qu'il y a lieu d'attribuer aux deux aspects de la politique de sécurité, sur les rapports entre la liberté individuelle et l'indépendance de l'Etat, sur l'esprit de sacrifice qu'exige

la sécurité à l'ère atomique, sur la limite des intérêts particuliers dans les questions de défense. Il ne sera pas possible, et c'est normal en démocratie directe, de mettre d'accord les esprits sur toutes les questions de principe et sur leur application pratique, mais il y aura lieu d'examiner avec attention les propositions des spécialistes responsables. En définitive, ce qui comptera, c'est de savoir combien d'entre nous seront prêts à fournir, sans emphase et dans un esprit positif, leur contribution personnelle à la sécurité de la Suisse.

G. D.

Dans la Revue « Etudes et Documents »

**suite d'une monographie sur
« LE FEU »**

En été 1982 sortait de presse le premier volet de cette trilogie et le deuxième au printemps 1983.

Le troisième vient de paraître, analysant le phénomène d'Auerstaedt à l'ère du nucléaire, présenté avec la même verve que les précédents.

« Le Feu (III) » peut s'obtenir sans autre auprès du Service Historique de l'Armée, Bibliothèque militaire fédérale, 3003 Berne.